

Lycée Maurice Delafosse



Enseignement Général

Etablissement homologué Education Nationale Française de la 6^{ème} à la Terminale

Pour découvrir votre lycée : www.lyceemauricedelafosse.net



ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

A RÉINSCRIPTIONS DES ÉLÈVES DU LYCÉE MAURICE DELAFOSSE

Du lundi 9 mars 2020 au jeudi 30 avril 2020

- **Passé ce délai la place n'est plus garantie.**

La réinscription est soumise :

- ✓ A la saisie en ligne du formulaire de demande de réinscription sur le site du Lycée : www.lyceemauricedelafosse.net rubrique : inscriptions 2020-2021
- ✓ Au dépôt de :
 - 4 photos d'identité
 - 1 pièce d'identité valide pour les élèves en classes d'examens
- ✓ Au versement du 1^{er} paiement des droits de scolarité.



B INSCRIPTIONS DES ÉLÈVES ISSUS D'UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ

Du lundi 9 mars 2020 au jeudi 30 avril 2020

La demande est soumise :

- ✓ A la saisie en ligne du formulaire de demande d'inscription sur le site du Lycée: www.lyceemauricedelafosse.net rubrique : inscriptions 2020-2021
- ✓ Au dépôt des documents suivants :
 - 1 extrait de naissance
 - 4 photos
 - 1 pièce d'identité valide pour les élèves en classes d'examens
 - Les bulletins du 1^{er} et 2^{ème} Trimestre ou le livret d'évaluation
 - La décision d'orientation
 - L'exéat
 - Les notes des Épreuves Anticipées
 - Le relevé de notes du DNB

**Au plus tard
le 3 juillet 2020**



Après acceptation du dossier, le règlement du 1^{er} paiement doit intervenir dans un délai de 3 jours. Au-delà les dossiers sont mis en liste d'attente.